

Qui sont les Maîtres du travail d'Italie ?

Le 1^{er} mai de chaque année, le Président de la République décerne à 1 000 travailleuses et travailleurs italiens, exerçant ou ayant exercé leur activité au sein d'entreprises publiques ou privées, en Italie ou à l'étranger, la *Stella al Merito del Lavoro*, qui comporte le titre de Maître du travail.

Cette décoration, créée en 1923, est attribuée aux travailleurs, âgés de 50 ans ou plus, qui ont été employés pendant au moins 25 ans sans interruption par une ou plusieurs entreprises et qui se sont particulièrement distingués par leur habileté, leur diligence et leur conduite morale ; qui ont, par des inventions ou des innovations dans le domaine technique et productif, amélioré l'efficacité des outils, des machines et des méthodes de production ; qui ont contribué de manière originale au perfectionnement des mesures de sécurité du travail ; et qui se sont prodigués pour instruire et préparer les nouvelles générations à l'activité professionnelle.

C'est en 1954 qu'a été constituée la *FEDERAZIONE MAESTRI DEL LAVORO D'ITALIA*, à laquelle, en 1955, le Président de la République a accordé son patronage.

Parmi les objectifs prévus par ses statuts, la Fédération, par le biais de ses Consulats, s'engage à promouvoir et à élever dans la société et dans le milieu de travail la valeur morale de l'apport collaboratif des Maîtres du travail ; à fournir généreusement toute contribution d'expérience possible pour résoudre les problèmes techniques, économiques et sociaux ; à promouvoir les activités bénévoles de ses membres, par sa propre organisation ou en collaboration avec d'autres organismes, dans le domaine de la solidarité sociale, de la collaboration civile et des initiatives culturelles ; à favoriser l'insertion humaine des jeunes générations dans le monde du travail, en les aidant dans leur formation et dans leurs choix professionnels.

Pour la Fédération, ce dernier objectif représente l'engagement le plus significatif. Il se concrétise dans les écoles par des rencontres directes avec les élèves, par des conférences thématiques, par des visites techniques guidées et par d'autres manifestations, organisées de concert avec les dirigeants des structures scolaires et des entreprises. L'importance et l'ampleur de cette activité se sont accrues dans un marché du travail de plus en plus complexe et caractérisé par une évolution constante et rapide, au sein duquel les Maîtres du travail, grâce à leur expérience et à leur enthousiasme, sont autant de témoins actifs du parcours de formation. Leur connaissance des systèmes productifs, des processus de production, de l'organisation et des exigences des entreprises font des Maîtres du travail des porteurs d'expériences spécifiques utiles à la préparation et à la formation des jeunes, en tant que citoyens et futurs travailleurs. Par leur activité bénévole, ils aident à développer le sens de la responsabilité, de l'engagement et de l'autodiscipline et les méthodes d'apprentissage nécessaires, aussi bien pour les études que pour le travail.

Source : Consulat régional des Maîtres du travail - Vallée d'Aoste